

RÈGLEMENT DU PRIX TANGENTE DES COLLEGES

Préambule

L'association Littéramath organise le prix Tangente des collèves avec le soutien du magazine *Tangente*.

L'organisation est placée sous la direction du groupe Littéramath de l'APMEP et la rédaction du magazine *Tangente*.

Article 1 : Choix des collèves

Chaque collève candidat devra s'engager à trouver au moins dix élèves de la sixième à la troisième qui s'engagent à lire les cinq livres en compétition et à émettre un avis sur chacun d'entre eux.

Les collèves désirant participer doivent se faire connaître avant le 30 septembre de l'année scolaire en cours. Pour ce faire, ils suffit de compléter le questionnaire d'inscription en indiquant les coordonnées de l'établissement et celles d'un ou deux enseignants en charge du projet.

Les collèves souhaitant participer devront s'engager à acquérir les livres nécessaires à l'opération. Les éditeurs offrent chaque année un certain nombre de livres, les frais de port de ces livres offerts sont à la charge des collèves. Le nombre de collèves qui recevront gracieusement des éditeurs les livres sélectionnés est en principe fixé à dix par année.

Article 2 : Choix des livres

Une liste de cinq ouvrages, dans la mesure du possible issus d'éditeurs différents sera établie par le groupe Littéramath de l'APMEP et la rédaction du magazine *Tangente* parmi des livres culturels autour des mathématiques accessibles aux collégiennes et aux collégiens et disponibles en librairie.

Un exemplaire de chacun des ouvrages sera fourni gratuitement par l'éditeur aux collèves choisis parmi les nouveaux inscrits et alimentera par la suite le CDI de l'établissement. Les frais d'envoi des livres offerts sont à la charge des collèves.

Au cas où un éditeur refuserait de fournir les exemplaires aux collèves désignés, le livre sera retiré de la sélection et remplacé par un livre pris sur la liste complémentaire.

Article 3 : Choix des élèves dans chaque collège

Dix élèves au moins devront prendre part à l'opération dans chaque collège. Ils s'engagent à lire durant l'année scolaire les livres sélectionnés.

Article 4 : Déroulement et classement

Dans chaque collège, chaque élève aura lu les 5 livres proposés dans la sélection. Les modalités d'organisation (transmission des livres, activités annexes...) sont du ressort des enseignantes et enseignants responsables.

Une délibération finale de tous les élèves permettra de classer les livres concernés de 1 (le premier) à 5 (le dernier) selon un algorithme mis au point par les élèves de chaque collège avec l'aide de leurs enseignantes et enseignants et de désigner le gagnant du collège. Le classement sera transmis à l'équipe organisatrice du prix Tangente des collèges au plus tard à la fin du mois d'avril.

L'ensemble des résultats ainsi transmis permettra de désigner le prix Tangente des collèges. Le classement national sera transmis aux établissements scolaires participants avant la fin de l'année scolaire et fera l'objet d'une communication lors du salon Culture et jeux mathématiques en fin d'année scolaire.